

Vétérinaire clinicienne ou vétérinaire clinicien

Classe : 10

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

Exerce un contrôle sur les problèmes de santé des animaux, conseille et assiste les chercheuses et chercheurs dans l'élaboration de protocoles d'utilisation des animaux dans le cadre des activités d'enseignement ou de recherche, veille au respect des principes directeurs, normes, lois, règles d'éthique et des bonnes pratiques encadrant l'utilisation d'animaux.

Tâches et responsabilités principales

1. Surveillance, diagnostique et traite les problèmes de santé des animaux.
2. Conseille les chercheuses et chercheurs de l'Université et de ses centres affiliés dans l'élaboration de leur protocole et sur l'utilisation des animaux aux fins d'enseignement et de recherche.
3. Analyse les protocoles de recherche soumis aux comités de protection des animaux et veille au respect des principes directeurs du Conseil canadien de protection des animaux. Collabore à énoncer des recommandations spécifiques et à en assurer l'application.
4. Élabore et révisé les procédures normalisées de fonctionnement et les politiques. Surveille l'utilisation et les soins aux animaux, identifie ou élabore des techniques et procédures afin de favoriser le maintien et l'amélioration de la santé des animaux.
5. Recommande l'annulation des autorisations d'utilisation des animaux dans le cas de non-respect des normes et procédures préalablement approuvées. Prescrit les changements nécessaires.
6. Développe et met au point des normes et des programmes de santé préventive des animaux de laboratoire. Supervise l'application du programme de sentinelle des animaleries de l'Université et de ses centres affiliés.
7. Supervise l'importation et l'exportation des animaux de l'Université et de ses centres affiliés.
8. Collabore à l'élaboration et surveille l'application des programmes de santé du personnel et des personnes utilisatrices des services d'animaleries.
9. Supervise le programme d'enrichissement environnemental des animaux.
10. Contrôle l'achat et l'utilisation des médicaments.
11. Collabore à la formation continue du personnel de son secteur.
12. Supervise et collabore à la réalisation d'activités de visibilité ou de transfert de connaissances pour le personnel et la clientèle de son secteur.
13. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

Doctorat en médecine vétérinaire (DMV) et deux (2) années d'expérience pertinente.

Autres

Membre de l'ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ).

Mise à jour le 02-05-2022